



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/2001/5
10 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Cinquième session
Genève, 28 mai - 1er juin 2001
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**MESURES PRISES PAR LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE
LA COORDINATION ENTRE LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ET D'AUTRES ACTIVITÉS INTERSESSIONS**

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa résolution 1999/61, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat de la Commission de poursuivre ses efforts, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, pour établir un réseau électronique rassemblant l'information sur les activités qu'ils entreprennent dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, et de faire connaître les progrès scientifiques qui sont particulièrement importants pour favoriser le développement économique et social. Il a en outre appelé le secrétariat et le Bureau de la Commission à collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies, afin d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. La présente note fait le point sur la suite donnée à ces deux requêtes, en particulier par le biais du Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement. Elle rend également compte des résultats de la Conférence mondiale sur la science.

INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 1999/274 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement doit examiner, à sa cinquième session, au titre du point 6 de l'ordre du jour, la question des mesures qu'elle a prises en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

2. Depuis sa création en 1992, la Commission accorde une attention particulière et assidue à la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. À sa quatrième session, elle a réexaminé cette question sur la base d'une note établie par le secrétariat de la CNUCED (E/CN.16/1999/8). Au cours de ses débats, elle a noté qu'il est et qu'il sera toujours compliqué de jouer le rôle de coordonnateur au sein du système des Nations Unies. Aux fins d'une meilleure coordination, elle devrait promouvoir une interaction plus étroite entre les institutions compétentes non seulement pour mieux s'acquitter de son mandat de coordonnateur, mais aussi pour donner des orientations et montrer la voie dans ce domaine crucial. Il a été recommandé au Bureau d'être plus dynamique et il a été demandé que le réseau de communication qui relie les experts de la Commission et les organismes des Nations Unies entre les sessions soit amélioré. De nouvelles mesures doivent être prises pour encourager la participation d'autres organismes des Nations Unies aux groupes d'étude de la Commission.

3. À sa session de fond de juillet 1999, le Conseil économique et social a examiné la question de la coordination. Dans sa résolution 1999/61, il a demandé instamment au secrétariat de la Commission de poursuivre ses efforts, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, y compris les commissions régionales et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique, pour établir un réseau électronique rassemblant l'information sur les activités qu'ils entreprennent dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, et de faire connaître les progrès scientifiques qui sont particulièrement importants pour favoriser le développement économique et social.

4. Dans la même résolution, le Conseil a demandé au secrétariat et au Bureau de la Commission de repérer les possibilités d'interaction étroite avec les organismes des Nations Unies et d'en tirer parti afin d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment par la participation du secrétariat aux réunions de coordination pertinentes du Comité consultatif sur les questions de fond (activités opérationnelles).

5. Enfin, le Conseil a recommandé qu'une année sur deux, le groupe d'étude se réunisse à Genève et que le Bureau s'entretienne ensuite pendant une journée avec les délégations des États membres et des observateurs sises à Genève pour discuter avec elles des activités intersessions de la Commission et des efforts faits par cette dernière pour coordonner les activités du système des Nations Unies portant sur la science et la technique au service du développement.

6. La présente note fait le point sur la suite donnée à ces décisions, notamment grâce au Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement. Elle rend également compte des résultats de la Conférence mondiale sur la science.

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA SCIENCE

7. On constate que la diffusion de technologies à forte intensité de recherche ayant des incidences considérables sur le développement économique et social s'accroît, comme il a été souligné à la Conférence mondiale sur la science qui s'est tenue à Budapest (Hongrie) du 26 juin au 1er juillet 1999. Y ont participé des représentants de gouvernements et d'institutions nationales, d'établissements d'enseignement et de recherche, de la communauté scientifique, du secteur industriel, d'organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales à vocation scientifique. Les résultats de la Conférence sont essentiellement contenus dans les deux documents suivants¹ :

a) La Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique, dans laquelle la communauté internationale prend les engagements politiques de promouvoir la recherche scientifique et de résoudre les problèmes qui se posent dans les relations entre la science et la société;

b) L'Agenda pour la science - cadre d'action, qui contient des engagements spécifiques et des recommandations précises concernant le renforcement des capacités scientifiques et l'utilisation de la science aux fins du développement durable.

8. La Déclaration met notamment l'accent sur les questions ci-après :

a) La science pour le savoir et le savoir pour le progrès;

b) La science pour la paix;

c) La science pour le développement : le savoir scientifique devrait être utilisé pour mettre au point des techniques ayant des incidences considérables sur le développement des différents pays;

d) La science dans la société et la science pour la société : l'utilisation du savoir scientifique devrait avoir pour objectif le bien-être de l'humanité, notamment la réduction de la pauvreté ainsi que le respect de la dignité et des droits des êtres humains.

9. Le Plan d'action adopté par la Conférence a défini un certain nombre de domaines prioritaires et recensé des acteurs qui pourraient aider à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration. Un facteur important est le renforcement du rôle de la recherche fondamentale. Les pays sont encouragés à maintenir leur recherche fondamentale et l'enseignement des différentes matières scientifiques. Les autorités publiques, les entreprises privées, les universités et les laboratoires de recherche ont une responsabilité dans ce domaine; le secteur public a un rôle aussi important à jouer que le secteur privé.

10. De nouveaux mécanismes de financement devraient être envisagés pour aider ces acteurs à entreprendre des recherches scientifiques et à diffuser leurs résultats, en tenant compte de la situation particulière des pays développés et des pays en développement. On a également évoqué l'échange d'informations et de connaissances scientifiques entre pays, grâce à des technologies de l'information qui facilitent la collecte et la diffusion des données. En outre, des partenariats

¹ UNESCO. *La science pour le XXIe siècle : Un nouvel engagement*. Paris, 2000.

ont été créés en utilisant ces nouvelles technologies, notamment des réseaux de recherche et de formation ainsi que des accords de coopération entre chercheurs dans les pays développés et dans les pays en développement.

11. En ce qui concerne la science au service de la paix et du développement, l'accent a été mis sur la satisfaction des besoins essentiels des êtres humains - accès à la nourriture, à l'eau, au logement et aux soins de santé. C'est dans ce contexte que se justifie le soutien apporté à la science et au développement au profit des pays en développement. Une question connexe celle des relations entre la science, l'environnement et le développement durable, a été abordée à la lumière des grands dangers qui guettent la communauté internationale. Une autre question mise en évidence dans le Plan d'action est l'interdépendance de la science et de la technique, qui devient de plus en plus importante avec l'arrivée des nouvelles technologies. Tous les pays devraient mettre en place une infrastructure scientifique en fonction de leur niveau de développement économique. Par ailleurs, la politique scientifique devrait être élaborée en tenant compte de la protection des droits de propriété intellectuelle.

12. Le rôle de la science dans la société et de la science pour la société a également été souligné dans le Plan d'action. À cet égard, l'accent a été mis sur les impératifs sociaux et la dignité humaine, ce qui implique que la science devrait être au service de l'humanité tout entière. La science devrait contribuer à améliorer la qualité de vie des générations présentes et futures. La communauté scientifique, les gouvernements et les autres acteurs sont engagés à respecter la dignité de la société et des êtres humains. On devrait encourager la vulgarisation de la science, notamment la participation accrue de la société aux travaux scientifiques, en particulier à la planification, à la réalisation et à l'évaluation de la recherche scientifique.

13. La Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique et l'Agenda pour la science - cadre d'action sont des outils importants pour les décideurs qui s'efforcent de promouvoir le renforcement des capacités et la coopération internationale en matière scientifique. À eux deux, ces documents fournissent également, aux niveaux national, régional et international, un cadre d'action qui permet de suivre la création, le développement et la diffusion du savoir scientifique, en liaison étroite avec le renforcement des capacités technologiques.

Le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement

14. Le 25 avril 2000, le Advisory Committee on Coordination (Comité consultatif de coordination - ACC) a publié une déclaration sur les technologies de l'information et le développement dans laquelle il réaffirmait le rôle crucial que celles-ci jouent en tant qu'instrument de partage du savoir et développement ainsi que comme vecteur de collaboration entre les organismes des Nations Unies. Il a appelé de ses vœux l'adoption d'une approche globale et coordonnée du système des Nations Unies pour renforcer les capacités d'acquisition et de diffusion du savoir. Les chefs de secrétariat ont notamment demandé que "soit organisé, au niveau du système des Nations Unies, un réseau novateur d'experts et d'utilisateurs des technologies de l'information qui permettrait de fournir des services d'information et de conseil sur les solutions, les coûts, les bonnes pratiques et les nouveautés, auxquels les organisations du système feraient appel non seulement pour répondre à leurs besoins en matière de technologies de l'information, mais pour aussi exécuter des activités opérationnelles au service du développement".

15. En outre, dans sa résolution A/RES/54/201, l'Assemblée générale a souhaité qu'on lui présente "des propositions en vue du renforcement de la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin d'assurer la coordination des diverses actions et activités dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices, en particulier les technologies de l'information et de la communication, et de leurs applications, telles que le commerce électronique, dans le but de favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies". Pour répondre à cette demande, la CNUCED a établi un rapport² dans lequel elle proposait la mise en place d'un réseau de connaissances et de technologies au service du développement.

16. Depuis quatre ans environ, le secrétariat de la CNUCED prend des mesures pour nouer des liens électroniques dans le cadre de ses activités de diffusion, notamment en créant le site Web de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises en 1998 et en lançant deux listes de discussion sur Internet en 1999 (STD@topica.com et CSTD@topica.com). Ce site Web donne des informations sur les activités que la Division mène dans ses domaines de compétence au service du développement. Les informations scientifiques et techniques que la CNUCED publie sur la science et la technique concernent notamment des rapports de réunions (passées, présentes et futures), des comptes rendus de séminaires, des publications (la liste des documents récemment publiés par la Division, accompagnés, pour la plupart d'entre eux, d'une table des matières ou d'un résumé, ainsi que le texte intégral d'autres documents), les principales résolutions des organismes des Nations Unies sur la science et la technique, la composition actuelle de la Commission, etc.

17. Le secrétariat de la CNUCED, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, notamment des commissions régionales, a commencé à mettre en place le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement (S&TD Net) (voir l'Annexe I) qui a pour objet de :

- Fournir des informations sur les activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement (projets, politiques, programmes, réseaux et partenariats, publications disponibles en ligne, etc.) par les organismes des Nations Unies, d'autres institutions multilatérales et bilatérales de développement, des ONG, etc;
- Sensibiliser aux progrès scientifiques et techniques qui jouent un rôle particulièrement important dans la promotion du développement économique et social des États Membres;
- Recenser et diffuser les meilleures pratiques en matière d'évaluation, de transfert, d'adaptation, de mise au point et de diffusion de techniques au service du développement.

18. Le 10 novembre 2000, le Secrétaire général de la CNUCED a adressé une lettre aux membres du ACC où il leur demandait d'afficher sur le site Web S&TD Net des informations concernant les activités menées dans le domaine de science et de la technique au service du développement. Un résumé du contenu initial du réseau est reproduit en annexe à la présente note.

² La CNUCED A55/96-E/2000/84, datée du 28 juin 2000.

19. Les réponses préliminaires des organismes des Nations Unies peuvent être résumées de la manière suivante :

a) La Commission économique pour l'Afrique a envoyé une lettre décrivant les trois initiatives qu'elle a lancées pour aider les États membres dans le domaine de la science et de la technique;

b) La Commission économique pour l'Europe a envoyé un message où elle résumait les activités menées dans le domaine de la science et de la technique en indiquant les sites Web correspondants;

c) L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a présenté un bref résumé de ses projets de recherche dans le domaine de l'information et du développement social;

d) Le Fonds monétaire international a exposé le contenu de l'assistance technique spécialisée qu'il fournit dans le domaine des technologies de l'information;

e) L'ONUDI a présenté, dans sa réponse, ses centres et réseaux internationaux de technologie ainsi que la nouvelle plate-forme électronique qui relie les acteurs du développement industriel à l'organisation et à ses réseaux;

f) La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a donné des informations sur les activités du Haut-Commissariat relatives aux droits de l'homme et au progrès scientifique;

g) L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a présenté un aperçu de ses travaux dans le domaine des technologies de l'information au service du développement;

h) L'Organisation internationale du Travail a donné des renseignements sur les activités entreprises dans le domaine considéré, en particulier sur sa publication intitulée *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001 : Vie au travail et économie de l'information*;

i) L'Organisation mondiale du commerce a décrit sa contribution à la science et à la technique au service du développement, en particulier concernant l'application des dispositions pertinentes des Accords de l'OMC et l'utilisation des technologies de l'information dans l'assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés;

j) Le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'ONU a détaillé les efforts qu'il déployait pour fournir divers services de coopération technique visant à conseiller et à soutenir les pays qui mettent en œuvre une stratégie de développement.

20. De nouvelles données sont affichées sur le S&TD Net et de nouveaux liens sont créés au fur et à mesure que des réponses sont reçues des départements de l'ONU et des institutions spécialisées des Nations Unies. Le S&TD Net devrait ainsi devenir le répertoire des acteurs présents sur le terrain et, à terme, un premier portail consacré à la science et à la technique au service du développement contenant des informations étoffées et actualisées en permanence sur les meilleures pratiques, les connaissances, l'apprentissage, les réseaux et les possibilités de financement en matière de science et de technique.

21. Outre la mise en place du S&TD Net, le secrétariat a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies, en participant à plusieurs réunions conjointes et discussions en ligne. Par exemple, un de ses représentants a assisté à une réunion du Inter-Agency Network for Safety in Biotechnology (Réseau interinstitutionnel sur la sécurité en matière de biotechnologie - IANB)³, qui s'est tenue au siège de l'ONUDI à Vienne (Autriche) en avril 2000. Depuis cette date, les activités du secrétariat sont exposées dans le bulletin d'information de l'IANB.
22. En ce qui concerne les activités des membres du Bureau, le Président de la Commission a participé au Groupe de travail sur la biotechnologie de l'OCDE, qui s'est réuni à Paris du 2 au 4 octobre 2000. Dans sa déclaration, il a informé les participants du programme de travail et des activités des groupes d'étude de la Commission.
23. La Commission a pleinement tenu compte de la recommandation du Conseil économique et social tendant à ce qu'elle collabore étroitement avec d'autres organes de l'ONU dans le cadre de ses activités intersessions. Divers organes de l'ONU et d'autres organismes internationaux ont été invités à participer aux groupes d'étude de la Commission sur les biotechnologies. Certains d'entre eux ont répondu favorablement en désignant des représentants. Les groupes d'étude ont ainsi tiré profit de la participation et des contributions de fond des représentants de divers organismes et institutions des Nations Unies, notamment de l'Institut pour les technologies nouvelles de l'Université des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, de la Convention sur la diversité biologique et de la CNUCED. Chacune de ces organisations a pris en charge les frais de participation - ressources humaines et voyage - de ses représentants.
24. En outre, comme il a été demandé, le deuxième Groupe d'étude de la Commission sur les biotechnologies - "questions de droit et de réglementation" - s'est réuni à Genève du 3 au 5 juillet 2000. Le Bureau a fait le point des activités intersessions de la Commission auprès des délégations des États membres et des observateurs. Par ailleurs, le secrétariat a informé les participants à la cinquième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Genève, 12-16 février 2001) des activités de la Commission.
25. Enfin, le Secrétaire général de l'ONU a pris une décision importante pour la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique en créant le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et le groupe de conseillers chargés de l'appuyer. Le Groupe d'étude a été constitué conformément à une recommandation du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique que le Conseil économique et social a fait sienne en juillet 2000. En novembre 2000, le Secrétaire général a fait de M. Jose Maria Figueres-Olsen, ancien président du Costa Rica, son Représentant spécial et l'a nommé à la tête du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications. Composé de 21 personnalités des secteurs public ou privé originaires de tous les continents (voir la liste reproduite dans l'annexe II), le groupe de conseillers définira les modalités de fonctionnement du Groupe d'étude, auquel devrait participer la CNUCED.

³ Y participent des représentants du GCRAI, de la Convention sur la diversité biologique, de la FAO, de l'OCDE, de l'OIE, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OMS et de l'OMC.

ANNEXE I

*Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement**Coordination de l'information relative à la science
et à la technique au service du développement*

Rubrique	Description
Activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement	Cette rubrique décrit les activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU.
Au sujet du Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement	Cette page illustre les objectifs et les activités du Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement.
Index A-Z	L'index A-Z ne répertorie que les activités des organismes des Nations Unies s'occupant de science et de technique.
Activités des organisations s'occupant de science et de technique : <ul style="list-style-type: none"> • <u>ONU</u> • <u>Organismes intergouvernementaux</u> • <u>Organisations non gouvernementales</u> • <u>Organismes nationaux</u> 	Cette page centralise les informations sur les travaux des divers organismes s'occupant de science et de technique.
Meilleures pratiques en matière de transfert de technologie	Cette page informe les usagers des sources d'information relatives aux meilleures pratiques en matière de transfert de technologie qui se trouvent sur le Web ainsi que des enseignements et des idées tirés de divers ateliers et conférences.
<u>Réseaux internationaux et partenariats technologiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires de recherche • Marché des technologies • Partenariats technologiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleures pratiques en matière de partenariat et de réseau ○ Expériences nationales • Réglementations et politiques favorisant la constitution de partenariats internationaux dans le domaine de la science et de la technique 	Cette page donne des informations sur la constitution de partenariats et de réseaux dans le domaine de la science et de la technique. Grâce à la rubrique <i>Partenaires de recherche</i> , les chercheurs peuvent échanger des informations sur leurs travaux et leurs propositions de recherche, trouver facilement d'autres chercheurs qui travaillent dans des domaines connexes ou qui souhaitent constituer des partenariats, et s'adresser à eux par courrier électronique. Ils peuvent rechercher des partenaires par pays et par domaine. De même, le <i>Marché des technologies</i> aide les usagers à trouver de nouveaux produits ou services. Si l'on recherche des informations sur les

<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de réseaux et assistance technique dans les pays en développement • Répertoire des réseaux internationaux sur la science et la technique • Questions sur les partenariats technologiques : où trouver l'information ? 	<p>meilleures pratiques en matière de constitution de partenariats et de réseaux ainsi que sur les expériences des pays, la rubrique <i>Partenariats technologiques</i> est un excellent point de départ. La page intitulée <i>Réglementations et politiques favorisant la constitution de partenariats internationaux dans le domaine de la science et de la technique</i> répertorie les accords de coopération internationaux pertinents. La page <i>Promotion de réseaux et assistance technique dans les pays en développement</i> décrit les activités du Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement qui favorisent la constitution de réseaux de connaissances dans les pays en développement. Une liste des réseaux scientifiques et techniques et de leurs activités est présentée sur la page intitulée <i>Répertoire des réseaux internationaux sur la science et la technique</i>. La page <i>Questions sur les partenariats technologiques : où trouver l'information ?</i> fournit des réponses aux questions posées sur l'aspect technique de la constitution de partenariats et donne des sources d'information connexes qui se trouvent sur le Web.</p>
<p><u>Initiative sur la diplomatie en matière de science et de technique</u></p>	<p>Cette page décrit comment le programme relatif à la diplomatie dans le domaine de la science et de la technique fournira aux pays en développement des notes d'information succinctes sur les traités, protocoles et autres instruments internationaux importants.</p>
<p><u>Fonds et subventions pour le développement de la technologie</u></p>	<p>Le répertoire des organisations qui financent des projets scientifiques et techniques peut être consulté à partir de cette page.</p>
<p><u>Nouvelles technologies, rapports et résultats des recherches</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Biotechnologie • Information et communication • Rapports généraux et notes thématiques • Énergie • Environnement • Exposition en ligne 	<p>Cette page a essentiellement pour objet de faire connaître le nombre croissant d'innovations, de résultats de recherches et de nouvelles technologies. Les tendances enregistrées dans les divers secteurs technologiques y sont relatées de manière exhaustive et présentées de façon à être facilement accessibles. Les rapports et les notes thématiques des comités compétents des diverses organisations internationales s'occupant de science et de technique sont également répertoriés.</p>

<u>Nouvelles et manifestations dans le domaine de la science et de la technique</u>	Cette page contient un aperçu d'informations actualisées émanant de divers médias internationaux et de communiqués de presse provenant de centres de recherche. Elle annonce également les manifestations qui seront organisées dans le domaine de la science et de la technique.
<u>Technologie du mois</u>	Cette page contient une analyse approfondie des technologies transférables et le texte d'entretiens avec des spécialistes.
Publications de la CNUCED	Cette page énumère l'ensemble des publications de la CNUCED et des rapports de la Commission. Elle informe les utilisateurs de la marche à suivre pour commander les ouvrages publiés par la CNUCED. Les rapports de la Commission faisant état d'initiatives utiles dans le domaine de la science et de la technique peuvent être facilement consultés.
Contact	Cette page contient deux types d'adresses électroniques qui permettent, d'une part, de contacter le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement et, d'autre part, de donner son opinion sur les listes de discussion et de faire des suggestions pour améliorer le site Web.
Exonération de responsabilité	Cette clause est essentielle pour que les usagers comprennent la portée générale de l'information présentée sur le site Web.
Recherche	Le moteur de recherche est en cours de réalisation

Annexe II

Composition du Groupe de conseillers sur les technologies de l'information et des communications nommés par le Secrétaire général de l'ONU

José María Figueres-Olsen	Représentant spécial, ancien Président de la République du Costa Rica
Zoë Baird	Présidente, Markle Foundation (États-Unis)
Eric Benhamou	Directeur général, 3Com (États-Unis)
Manuel Castells	Professeur, Université de Californie à Berkeley (Espagne)
Vinton Cerf Senior	Vice-Président, MCI WorldCom (États-Unis)
John T. Chambers	Président-Directeur général, Cisco Systems (États-Unis)
Carleton Fiorina	Président-Directeur général, Hewlett-Packard (États-Unis)
Toomas Ilves	Ministre des affaires étrangères (Estonie)
Jiang Mian-heng	Vice-Président, Académie des sciences (Chine)
Andrei Korotkov	Chef du Département de l'information publique (Fédération de Russie)
Richard Li	Président-Directeur général, Pacific Century Group (Chine)
Erkki Liikanen	Commissaire de l'Union européenne chargé de l'entreprise et de la société de l'information, Commission européenne (Finlande)
Jay Naidoo	Président de la South African Development Bank (Afrique du Sud)
Yoshiji Nogami	Vice-Ministre des affaires étrangères (Japon)
Jorma Ollila	Président-Directeur général, Nokia Corporation (Finlande)
Sam Pitroda	Président-Directeur général, WorldTel (Inde)
Nii Quaynor	Président-Directeur général, Ghana Internet Corporation (Ghana)
Tadao Takahashi	Ministre de la science et de la technologie (Brésil)
Serge Tchuruk	Président-Directeur général, Alcatel (France)
Makarim Wibisono	Président du Conseil économique et social (Indonésie)
Muhamed Yunus	Président-Directeur général, Grameen Bank (Bangladesh)
